



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°204/19)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue de Beersel 51.
- Identité du demandeur : Monsieur Arnaud DEPOORTER.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44548-2019 : Installer des panneaux photovoltaïques.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zone d'habitation.

PPAS : N° 13 QUARTIER MOLENSTEEN (AR du 31/01/1959).

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'art. 155 §2 du COBAT dérogation au PPAS N°13 en ce qui concerne l'art. II point 4. Toiture.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 11/11/2019.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°205/19)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Moscicki 28.
- Identité du demandeur : Madame Rachel BAYANI KEYVANI.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44599-2019 : clôturer la zone de recul avec une haie vive d'une hauteur d'1,80m et deux portillons d'accès.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zone d'habitation.

PPAS : N° 22 QUARTIER LANGEVELD (AR du 19/11/1957).

PL : 1 notifié le 03/03/1965

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°22 en matière de l'article III.3.b. clôture des zones de recul).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 11/11/2019.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°206/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Bosveldweg 7.
- Identité du demandeur : Madame Bénédicte CLAES & IVAN PEETERS SPRL.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44633-2019 : mettre en conformité les travaux réalisés non conformément au permis d'urbanisme 16-43403-2017 : modification du sous-sol, modifications apportées aux façades et à la toiture, placement d'unités extérieures d'air conditionné.

**Nature de l'activité :** logements

**Zone :** PRAS : zone d'habitation.

PPAS : N° 22QUARTIER LANGEVELD (AR 19/11/1957.

PL : N°79 notifié le 03/03/1965 pour le lot 2

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au ppas n°22 en matière d'implantation).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 11/11/2019.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°207/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Bourdon 69 - 71.
- Identité du demandeur : Monsieur Xavier De Leeuw.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44710-2019 : construire une maison unifamiliale.

**Nature de l'activité :** logements

**Zone :** PRAS : zone mixte.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 11/11/2019.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°208/19)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg, 380.
- Identité du demandeur : A.S.B.L. SUPER LEXI - Madame Sylvie Mejblum.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44919-2019 : placer des enseignes sur les vitrines du rez-de-chaussée commercial.

**Nature de l'activité :** commerce.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 153, §2 al. 2&3 du CoBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses relatif aux enseignes commerciales et à l'embellissement des noyaux commerciaux).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 11/11/2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°209/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 43.
- Identité du demandeur : Madame Marie France RICHARDIERE.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44753-2019 : régulariser la construction d'un car-port et d'autres modifications apportées en intérieur d'îlot par rapport au dernier permis autorisé.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots .

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 11/11/2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°210/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Vanderkindere 532-536.
- Identité du demandeur : ANISIM S.P.R.L. – M Goubau Simon.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44613-2019 : mettre en conformité le changement d'utilisation du rez-de-chaussée de garage en commerce (Tom&Co) et agrandir ce commerce au sein de l'immeuble mitoyen.

**Nature de l'activité :** commerce.

**Zone :** PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial.

**Motif principal de l'enquête :**

application de l'article 153, §2 du CoBAT : demande de dérogation/s au Règlement communal d'urbanisme relatif aux enseignes et à l'embellissement des noyaux commerciaux, approuvé par le Conseil communal le 26/05/2011, en vigueur depuis le 11/10/2012, en matière de volume, d'implantation ou d'esthétique :

- non-respect de l'article n°8 Aspect de la façade au rez-de-chaussée;
- non-respect de l'article n°9 Vitrine;

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : [info.urbanisme@ucclle.brussels](mailto:info.urbanisme@ucclle.brussels);
  - à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 11/11/2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.





**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°211/19)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Montjoie 30.
- Identité du demandeur : A.S.B.L. Institut Marie Immaculée Montjoie - Monsieur Alain De Brauwere.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44971-2019 (article 177) : PERMIS ECOLE - Réaliser la deuxième phase des travaux relatifs à la rénovation thermique du bâtiment scolaire RdC + étages. Isoler 5 façades, remplacer les châssis, agrandir la baie des sanitaires, modifier la sortie de secours sur la façade ouest de l'aile B et installer une ventilation double flux. Rénover thermiquement la salle polyvalente semi-enterrée. Au sous-sol de la sacristie, transformer les lieux contigus à la salle polyvalente.

**Nature de l'activité :** équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation et en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public  
PPAS : n°51 - Quartier Floride/Langeveld - AR du 15/04/1988.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6 du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 8.4 du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 11/11/2019.  
Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.





**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°212/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Place de Saint-Job 40 / Chaussée de Saint-Job 771A.
- Identité du demandeur : Boucherie St Job SPRL – M Koen Dejonghe.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44719-2019 : réunir deux rez-de-chaussée commerciaux et agrandir le commerce existant au n°40.

**Nature de l'activité :** commerce.

**Zone :** PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant.  
PPAS : N° 56 QUARTIER ST.-JOB/CARLOO.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au ppas 56 Quartier SAINT-JOB/CARLOO (AR du 08/02/1989) en matière de publicités et enseignes art.II.8.2, zones de logements III.1.1. et façades IV.4.2.1.)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 11/11/2019.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°213/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 796.
- Identité du demandeur : Monsieur Olivier LAMBRECHT.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44654-2019 : changer l'affectation du 1er étage de l'immeuble en crèche et par conséquent agrandir l'affectation préexistante au rez-de-chaussée + mettre en conformité les transformations apportées en façade.

**Nature de l'activité :** logement et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : zone mixte, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant.

PPAS : N° 51 QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD approuvé par AR du 15/04/1988.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.7.1. du PRAS (équipements ne relevant pas des activités autorisées par les prescriptions particulières de la zone)
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 153 §2. Du CoBAT : demande de dérogation au Règlement communal d'urbanisme relatif aux enseignes et à l'embellissement des noyaux commerciaux, approuvé par le Conseil communal le 26/05/2011, en vigueur depuis le 11/10/2012, en matière de volume, d'implantation ou d'esthétique non-respect de l'article 9 - Vitrine

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 11/11/2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N214/2019)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet est soumis à une 2<sup>ème</sup> enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT.**

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Winston Churchill 85/ Avenue Montjoie 297.
- Identité du demandeur : Verachtert Invest S.A.- Monsieur Frank DE BRAUWER.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44412-2018 : la transformation, l'agrandissement et la division d'une maison existante en 4 appartements et la construction d'un immeuble de 3 appartements.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) .

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/11/2019** et jusqu'au **25/11/2019** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 11 décembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 11/11/2019.